

ANNEXE 1 Matériel complémentaire

Tableau 1 – Propositions élaborées lors de l'atelier 1.

Priorité/ Solution	Ressources techniques, connaissances et formation	Gouvernance, cadre légal et communication	Financement
Haute	– Former des bureaux d'études qui assistent les communes dans la révision des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux questions de défense des forêts contre les incendies (DFCI). – Améliorer la culture des acteurs du feu, de la DFCI et des porteurs d'enjeux exposés au risque incendie (public, élus).	– Améliorer la connaissance et la diffusion des risques et outils de prévention.	– Mettre en place des mesures incitatives, financières ou organisationnelles : regroupement des propriétaires, etc. – Mettre en place des initiatives financières favorables à la DFCI.
Plutôt haute	– Rendre obligatoire une simulation des risques incendie sur chaque commune. – Renforcer la participation des élus dans l'élaboration des PLU. – Améliorer l'information du public aux risques feu de forêt. – Restaurer la culture du feu auprès des équipes municipales qui découvrent pour la première fois l'environnement forestier.	– Créer un outil de type « plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier » (PIDAF) qui définisse les parcelles éligibles à des aides de sylviculture spécifiques ou prioritaires pour des changements d'usages ou d'installation d'infrastructures à faible charge en combustible – Mettre en place des mesures d'échange ou incitatives aux changements d'usages du sol favorables à la DFCI.	– Mettre en place des projets d'intérêt général (PIG). – Financer la création et l'entretien des zones de rupture combustibles. – Avoir un outil de financement des sylviculteurs : mettre en place une indemnisation d'une sylviculture DFCI (parcelle forestière faisant partie d'un PIDAF ou réseau de grandes coupures). – Avoir un outil de financement de reboisement agricole attractif.
Plutôt basse		– Établir des dérogations législatives pour la protection des populations vis-à-vis des risques. – Avoir un zonage DFCI réglementaire régional opposable à tous les PLU et SCoT (schéma de cohérence territoriale). – Inscrire ces dispositions dans le SCoT, pour une harmonisation des évolutions de l'usage du sol communal. – Associer plus concrètement les propriétaires et gestionnaires forestiers à ces discussions et débats. – Favoriser les actions communes et coordonnées entre communes. – Mobiliser les dispositifs d'ajustement possibles prévus, telles que les « modifications simplifiées du PLU ».	
Basse			

Tableau 2 – Propositions élaborées lors de l'atelier 2.

Priorité/ Solution	Ressources techniques, connaissances et formation	Gouvernance, cadre légal et communication	Financement
Haute	– Envisager des mesures de gestion favorables à la réduction du combustible et à la biodiversité – Renforcer la pédagogie et l'accompagnement de proximité par les services de l'État.	– Faire dialoguer les acteurs pour concilier les enjeux. – Travaux/échanges et rencontres entre institutions en charge de l'écologie et services chargés de la sécurité. – Prioriser les règlements en fonction des enjeux locaux, en favorisant l'étude au cas par cas. – Décentraliser le sujet et le pouvoir de décision, afin que les maires aient davantage de marge de manœuvre sur les arbitrages. – Cartographier les zones prioritaires pour la sécurité et les zones prioritaires pour la biodiversité.	
Plutôt haute	– Former les acteurs de la sécurité sur le bien-fondé de la réglementation environnementale et inversement. – Créer des zones de protection de la biodiversité (prairies) sur les lieux à risque.	– Amender les actes notariés pour toucher les propriétaires. – Développer les relations interservices. – Simplifier des processus administratifs.	– Mettre en place des aides avec des subventions à l'entretien OLD (obligation légale de débroussaillage). – Financer la transition et accélérer le passage à l'action. – Financer des ressources humaines pour l'animation du dialogue (cf FIRE-RES). – Accompagner les phases de débroussaillage dans les zones sensibles.
Plutôt basse		– Faire une expérimentation sociale des comités citoyens sur le modèle de la SSA (Sécurité sociale de l'alimentation) mêlant les acteurs du territoire pour réfléchir aux aménagements possibles sur un espace respectant l'environnement plus résilient aux incendies.	
Basse		– Favoriser les projets agricoles garants de la préservation de la biodiversité et de la résilience face au risque incendie (ex. : agropastoralisme).	